

# **Accès des femmes au Foncier au Sénégal**

Animé par Codou BOP, sociologue et  
journaliste  
Au Centre de Ressources de GESTES  
28 juin 2008

L'atelier qui s'est tenu ce Jeudi 26 Juin 2008, au laboratoire du Gestes de 10h 30 mn à 12h 30 mn, est animé par Madame Codou BOP, journaliste, sociologue chercheure.

Dans la problématique de l'étude portant sur « l'accès des femmes à la terre : une citoyenneté à conquérir », elle a proposé de tenir un exposé axé sur une approche de la citoyenneté en termes de pratiques, de droits et de responsabilités.

L'exposé comme elle l'a souligné n'est pas fait de manière académique et commence par des constats sur les difficultés des femmes d'accéder à la terre, aux technologies, aux intrants et aux crédits. Ce qui permet de soulever les questions des règles de succession et du statut de la femme dans la famille et la communauté. Ces questions ne militent pas en faveur de l'accès des femmes aux ressources productives d'autant plus que les femmes ne sont pas fortement représentées dans les sphères de décision.

L'analyse, par Madame BOP, d'une étude d'Aissatou NDIAYE sur les processus de transformation en milieu rural nous enseigne que :

- l'émigration a causé un changement de structure dans les ménages avec un vieillissement du chef d'exploitation agricole et une féminisation croissante des activités agricoles
- le désengagement de l'Etat a été pénible en zone rurale où l'exploitation de la terre devenait de moins en moins aisée du fait de la réduction des avantages dont bénéficier le monde rural auparavant
- l'économie du monde rural montre l'importance accrue du complément vivrier apporté par les femmes alors qu'elles sont de plus en plus utilisées comme aides familiales dans les travaux agricoles.

Ces aspects posent la question du chef de famille de facto et de jure.

De nombreuses études montrent que quand les femmes ont le choix, elles ne demandent pas de la terre, elles préfèrent se tourner vers d'autres activités telles que le commerce, l'extraction de minerais, le transport etc...

Ce qui pose la question de savoir quel intérêt s'immiscer dans des créneaux où il n'y a pas d'investissement de la part de l'Etat après le retrait des hommes du fait de l'appauvrissement des terres dans un contexte de globalisation marqué par le désengagement de l'Etat à cause des politiques d'ajustement structurel.

Le pouvoir de décision des femmes étant faible dans les structures qui encadrent le monde paysan, leurs problèmes ne sont pas intégrés dans les politiques pour faire reculer l'Etat qui fait montre d'un manque de volonté pour faire respecter le droit des femmes.

Tous ces facteurs montrent l'importance du statut de la femme dans la famille, la communauté, les exploitations agricoles et dans les organisations.

C'est à la suite de ces constats qu'est abordé la deuxième partie de l'exposé qui tourne autour de la notion de citoyenneté : en quoi la citoyenneté peut apporter des changements.

Elle nous apprend qu'au Sénégal, depuis la fin des années 1980, les théoriciens de la justice sociale, en voyant les segments de la population exclus et en comprenant qu'il n'y aura pas de révolution sociale, ont introduit ce terme en y adjoignant d'autres notions telles que la participation citoyenne et la citoyenneté inclusive. Les féministes jugeant qu'il n'y aura pas d'égalité entre les sexes sans un exercice plein par l'individu de ses droits citoyens.

La citoyenneté peut référer à une identité, à l'appartenance à une nation mais de manière générale la citoyenneté inclut des éléments tels que

l'égalité en droits entre les personnes d'une nation, la jouissance effective de ses droits humains, la participation libre et universelle à la vie politique et la protection par l'Etat des droits des individus.

La participation citoyenne est perçue comme relative au droit politique (Exemple : droit de vote) qui est supposée supérieure à des droits tels que ceux économiques.

L'Etat sénégalais a signé et ratifié toutes les conventions internationales qui protègent les droits des femmes (exemples de la CEDEF : convention pour l'élimination de discrimination à l'égard des femmes en 1979, et de la convention de Maputo en 2003).

Donc l'arsenal juridique offre aux femmes la possibilité d'accéder à la terre. Les lois étant des constructions sociales qui ne bénéficient qu'à une seule entité, on s'aperçoit dans la pratique que les droits des femmes sont régis par la coutume, la religion ; ce qui crée des distorsions dans un contexte d'inégalité persistante dans la société sénégalaise.

Les droits des femmes sont des droits citoyens, ceux ne sont pas des droits garantis par la religion et la coutume et pourtant dans la réalité, on parle de droits des femmes en référence à la coutume ou à la religion et non pas de droits garantis par la constitution ou les conventions.

Dans la communauté et la famille, il apparaît que la femme a un rôle de plus en plus important en matière de pourvoyeur de nourriture pour la famille en plus de son statut de mère.

Mais le code de la famille du Sénégal consacre toujours l'homme comme le chef de famille et le statut de la femme en tant qu'actrice économique à part entière n'est pas toujours reconnu puisqu'elle est perçue comme aide domestique.

L'Etat se doit de protéger l'exercice du droit citoyen des femmes en exerçant la contrainte car quand « l'Etat veut, l'Etat peut ».

La lutte engagée par les mouvements des femmes a été payante dans les années 1990, pendant

lesquelles l'Etat sénégalais a entrepris beaucoup de programmes en faveur des femmes. L'Etat a par la suite réduit ses actions en faveur des femmes à la suite du renforcement des institutions comme la banque mondiale, l'accession de Bush au pouvoir aux Etats-Unis et l'affaiblissement du système des nations unies.

Les femmes sont donc perçues, par la majorité des sénégalais, comme des objets de droit et non comme des sujets de droit, et ce du point de vue de la religion et de la coutume.

#### Conclusion :

L'auteur souligne, en guise de conclusion, la ténacité des femmes et salue les multitudes de stratégies qu'elles déploient pour accéder à la terre en zone rurale. Et énonce les propositions suivantes :

- 1- la question du foncier doit cesser d'être un problème de femmes pour devenir une cause citoyenne. La participation économique des



femmes doit être considérée comme un bien commun et affecter toute la totalité des sénégalais.

- 2- la question de l'accès des femmes à la terre doit être considérée comme une question politique susceptible de changer les rapports de pouvoir au sein de la communauté. L'Etat doit exercer la contrainte pour que le droit des femmes soit respecté.
- 3- les hommes doivent entrer dans le tableau puisqu'étant détenteur de l'autorité et du pouvoir économique. La conscientisation des hommes doit faire partie du combat citoyen.

Puisque les réformes sociales et les conventions ont été inefficaces pour engendrer des changements, il faut envisager la réflexion sur les processus de transformations sociales.

C'est à la suite de cet exposé que l'auteur s'est prêté à nos questions.

Question 1 : l'Etat, dans certains cas, éprouve des difficultés pour faire respecter certains droits. Est-ce à l'Etat de faire respecter ces droits ? un changement dans les comportements n'est-il pas plus efficace ? Concrètement que peut faire l'Etat ?

Question 2: le désintéressement des hommes et des femmes au foncier n'est-il pas de nature à entraver le développement à l'heure où l'on parle de la substitution des biocarburants aux produits pétroliers ? Quelles peuvent être les stratégies de retour au foncier ?

Question 3: les organisations de femmes sont-elles toujours pertinentes en zone rurale dans la mesure où seule une élite parvient à en tirer des avantages ?

Questions 4: Le désengagement de l'Etat en milieu rural a été suivi par des difficultés pour les femmes d'avoir des terres aménagées. Ne pensez-vous pas que l'accès à la terre doit aller de pair

avec accès au crédit? Quel rôle pourrait jouer le microcrédit dans l'accès des femmes à la terre ?

Question 5: Comment les femmes peuvent s'approprier la Stratégie Nationale d'Égalité et d'Équité de Genre? Comment renouveler le mouvement des femmes en perte de vitesse ?

Question 6: Comment comptez-vous lutter pour le respect des droits des femmes ? Ne serait-il pas intéressant de « resocialiser » la jeunesse sénégalaise ?

Questions 7: Les groupements de promotion féminine ne sont-elles pas porteurs d'une certaine élite ? les femmes ont-elles réellement compris l'enjeu que constitue le foncier ?

L'auteur a ainsi tenu à donner les réponses suivantes :

Réponse 1: L'Etat est l'entité chargée de prendre des lois. Il est aussi amené à faire des choix et pourquoi pas le choix de faire respecter la loi. Le Sénégal a signé de nombreuses conventions

internationales plaidant pour le respect du droit des femmes et les a toutes harmonisé, c'est donc à l'Etat de respecter et de faire respecter les textes, il n'est pas à excuser.

Réponse 2 : Les biocarburants sont-ils faisables au Sénégal ? Les phénomènes climatiques laissent présager le contraire.

Quels doivent être les stratégies de retour au foncier ? Il n'y a de réponse de la part de l'auteur mais elle souligne que s'il y a privatisation des terres, les femmes deviennent des ouvrières agricoles et à moins de changements dans les choix politiques, de nombreuses difficultés apparaîtront. Une solution passerait peut être par le renforcement des communautés.

Réponse 3 : Organisations paysannes : Il faut que les femmes les plus pauvres s'intéressent aux postes de responsabilité pour qu'il y ait des changements mais c'est surtout au niveau individuel, pas au niveau collectif. Aussi les

questions de genre doivent être abordées de plus en plus dans les organisations paysannes car les jeunes ont aussi des rôles à jouer.

Réponse 4: La microfinance devrait avoir un impact positif sur l'accès à la terre. Mais la croyance, que les femmes ne savent pas gérer de l'argent, a conduit à l'allocation de faibles montants aux femmes qui s'en servent pour l'achat de nourriture. Mais normalement, la microfinance devrait aider au renforcement du pouvoir économique des femmes.

Réponse 5: Renouvellement du mouvement des femmes ?

Le problème du renouvellement du mouvement des femmes est un problème africain. Il faut faire la différence entre le mouvement féminin et le mouvement féministe. Le mouvement féminin est fort à la différence du mouvement féministe à cause de la mise en œuvre du concept de genre.

Genre ne signifie pas femme et se pose alors un problème d'épistémologie.

Pour un approfondissement sur cette question lire une étude d'Aminata DIAW sur femmes, éthique et politique.

Réponse 6 : Compréhension de l'enjeu du foncier par les femmes

Le constat du terrain que l'on peut retenir est que, de nos jours, les femmes ne s'investissent pas beaucoup dans le foncier.



This work is licensed under a  
Creative Commons  
Attribution – NonCommercial - NoDerivs 3.0  
License.

To view a copy of the license please see:  
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>

**This is a download from the BLDS Digital Library on  
OpenDocs**

<http://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/>